



Ce circuit varié offre une bonne approche de la moyenne et de la haute montagne avec le franchissement au pied du Vignemale de la Hourquette d'Ossoue, point le plus élevé du GR10 (2734 m). Il permet de découvrir deux grands sites : le pont d'Espagne et Gavarnie.

Itinéraire praticable à partir de la fin juin - Se renseigner auprès des gardiens de refuges pour connaître les éventuelles difficultés liées à un enneigement tardif.

NIVEAU : randonneurs sportifs

DEPART : Cauterets

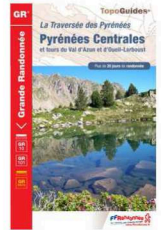
COMMENT S'Y RENDRE ? Liaison bus depuis la gare SNCF de Lourdes

HEBERGEMENTS : Gîtes d'étape, refuges / Bivouac possible

CARTES UTILES : TOP 25 - 1748 OT Gavarnie / TOP25 - 1647 OT Vignemale

TOPO-GUIDE : "GR10 - Pyrénées Centrales et Tour du Val d'Azun"

Réf.1091 - Ed.FFRandonnée



LES ETAPES

Les étapes sont données à titre indicatif. Il est intéressant de rajouter une journée supplémentaire pour réaliser une randonnée dans le cirque de Gavarnie.

► **ETAPE 1 :** Cauterets > refuge des Oulètes

Durée : 5h15 - Déniv.+ 970 m

► **ETAPE 2 :** refuge des Oulètes > refuge de Baysse + hors GR, montée au Petit Vignemale

Durée : 2h10 - Déniv.+ 580 m + Petit Vignemale : 1h45 A/R - Déniv.+ 300 m

► **ETAPE 3 :** refuge de Baysse > Gavarnie > gîte de Saugué

Durée : 6h50 - Déniv.+ 290 m

► **ETAPE 4 :** gîte de Saugué > Grust (ou Sazos)

Durée : 7h00 - Déniv. + 300 m

► **ETAPE 5 :** Grust > Cauterets

Durée : 6h30 - Déniv.+ 975 m

LES TRANSPORTS EN COMMUN

Horaires et arrêts de bus disponibles sur :

- www.transports-maligne.fr (réseau de bus départemental / tarif unique : 2 € le trajet)

- www.ter-sncf.com

LES REFUGES

La plupart des refuges sont gardés de fin mai à fin septembre ; la réservation est recommandée et indispensable en juillet/août. Vous trouverez les coordonnées des refuges sur le site : hautes-pyrenees.ffrandonnee.fr

LE BIVOUAC

> Dans le Parc National des Pyrénées, le camping est interdit mais le bivouac autorisé : petite tente montée pour la nuit ou en cas d'intempéries, démontée dès le matin (plage de tolérance 19h - 9h) et installée à plus d'une heure de marche de tout accès motorisé.

